

République Française
Département : ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
Arrondissement : Castellane
LE FUGERET - COMMUNE

Séance du mardi 28 juillet 2026

Délibération N° DE_037_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	10	11
Date de la convocation : 21/07/2026		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-huit juillet deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Hôtel de Ville salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur Jean PELLEGRIN.

Présents : Monsieur Jean PELLEGRIN Monsieur Olivier MASSE Madame Nathalie RIGAULT Monsieur Sébastien JACOMET Madame Céline DI POPOLO Monsieur Henri DOZOL Madame Jennyfer BALTHAZARD Madame Denise HONNORATY Monsieur Eric Pierre FAY Madame Nicole ALBANO

Représentés : Monsieur Pierre REYNAUD représenté par Monsieur Olivier MASSE

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Nathalie RIGAULT est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Isolation thermique des bâtiments communaux (2ème tranche)/choix de l'entreprise pour réalisation

Monsieur le maire rappelle l'historique de ce projet :

Sur la base de devis de l'entreprise HONNORAT, établi en décembre 2022, d'un montant total de 46 951,00 € HT, la commune a obtenu deux subventions en 2023 :

L'une au titre du « Fonds vert-exercice 2023 » de 23 309 €,

l'autre de la région Provence Alpes Côte d'Azur au titre de « Nos communes d'abord, 2024 ». d'un montant de 14 085 €

Pour diverses raisons, les travaux n'ont

Date de transmission de l'acte: 30/07/2026

Date de reception de l'AR: 30/07/2026

004-210400909-DE_037_2026-DE

A G E D I

prorogations obtenues, il est impératif d'engager les travaux avant le 30 septembre 2026, pour la subvention « Fonds vert », et avant octobre 2026 pour la subvention de la région, au risque de les perdre.

Étant donné le délai très court d'exécution de ces travaux, l'entreprise HONNORAT a fait savoir qu'elle renonçait à participer au projet.

Le maire informe le conseil que trois autres entreprises ont donc été interrogées et ont établi des devis

	<i>Pour mémoire Entreprise HONNORAT (2023)</i>	Entreprise Benoît FOUGERES d'Entrevaux	Entreprise SébastienEyfred -SEEL Factory	Entreprise Christian BAUD et fils d'Entrevaux
Gîte	38 848 € HT		27 218 € HT	30 792 € HT
Presbytère	8 102 € HT		5 420 € HT	5 797 € HT
Total	46 950 € HT	43 533,24 € HT	32 638 € HT	36 589 € HT
Remarques	3 portes PVC pose en rénovation et imposte fenêtrés 1er	3 portes PVC pose en rénovation et imposte fenêtrés 1er	3 portes PVC pose en rénovation et imposte fenêtrés 1er quelques réserves sur les prestations techniques	3 portes en bois Dépose totale et pose en partie Plus d'imposte fenêtrés 1er

Après analyse de ces trois offres au plan de la qualité technique des prestations (dépose totale et pose, ou rénovation, portes de la Mairie et du gîte en bois ou en PVC...) et du montant, Monsieur le maire, après concertation avec le conseil municipal, le Bâtiment communaux, et A/O, propose de retenir l'offre de l'entreprise

Date de transmission de l'acte: 30/07/2026
Date de reception de l'AR: 30/07/2026

004-210400909-DE_037_2026-DE
A G E D I

filis.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, donne pouvoir à Monsieur le Maire de passer la commande à l'entreprise Christian BAUD et fils pour le montant de 36 589 € HT, signer toutes les pièces relatives et effectuer toutes les démarches nécessaires.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Jean PELLEGRIN
Président de séance

Madame Nathalie RIGAULT
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 30/07/2026

Date de reception de l'AR: 30/07/2026

004-210400909-DE_037_2026-DE

A G E D I